Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 035-200084010-20260910-DCM202610123-DE

2026/10/123

Commune de RIVES-DU-COUESNON
35 140

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le dix septembre à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué par Monsieur LEBOUVIER David, Maire de la commune de Rives-du-Couesnon, s'est réuni à la mairie de Rives-du-Couesnon.

Date de la convocation et de l'affichage : 3 septembre 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Présents (21) :

M.	LEBOUVIER	David
Mme	GILLETTE	Corinne
M.	ROY	Johann
Mme	GEORGEAULT	Valérie
M.	FROC	Dominique
Mme	PIGEON	Véronique
Mme	KAZUMBA	Lelu
M.	RONDIN	Joachim
M.	CHAPELLE	Mathieu
Mme	VAUTIER	Patricia
M.	HUBERT	Ewen
Mme	TALBOT	Céline

M.	GOGDET	Freddy
Mme	DECORBIN	Sandrine
M.	ROYER	Didier
Mme	LETOURNEUR	Sévrine
M.	JAGU	Thomas
Mme	RIBAULT	Amélie
M.	BRARD	Mickaël
Mme	MARNIER	Anne
Mme	MACÉ	Marine

Absents excusés (6) dont (4) pouvoir :
Monsieur CHARRAUD Michel a donné pouvoir à Monsieur Didier ROYER
Madame JEANNE Aline a donné pouvoir à Madame KAZUMBA Lelu
Monsieur CARRIQUE Ludovic
Madame DELAGE Camille a donné pouvoir à Monsieur JAGU Thomas
Monsieur PASQUET Martin
Monsieur FEUILLET Jean-Claude a donné pouvoir à Madame PIGEON Véronique

Absent (0) :

Secrétaire de séance : Madame Valérie GEORGEAULT

Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 035-200084010-20260910-DCM202610123-DE

OBJET DE LA DELIBERATION 2026.10.123

14 – Etude de faisabilité d'une cellule paramédicale sur un ancien logement à Saint Jean sur Couesnon : demande de subvention dans le cadre du programme « petites villes de demain »

Vu la délibération 2021.3.18 du 25 mars 2021 relative à la convention d'adhésion au programme Petites villes de demain.

Rives-du-Couesnon est lauréate du programme « Petites Villes de Demain » 2021-2026.

Développer l'attractivité en soutenant les activités commerciales, qu'elles soient privées ou publiques, constitue l'un des objectifs prioritaires de la charte de la commune nouvelle de Rives-du-Couesnon. Cela représente également un pilier de la stratégie communale actuellement en cours d'élaboration dans le cadre du programme « Petite Ville de Demain ».

Afin de poursuivre son opération de revitalisation, la commune souhaite lancer une étude de faisabilité sur la réalisation d'une cellule paramédicale dans un ancien logement à Saint Jean du Couesnon (2 rue nationale). En effet, la commune envisage la transformation de cette maison, idéalement située à proximité d'un arrêt de bus et le long de la départementale, pour la réalisation de 2 à 3 cellules pour des services paramédicaux. 1 ostéopathe est notamment intéressé pour louer une cellule.

Au titre de l'appui en ingénierie du programme « Petite Ville de Demain », la collectivité peut bénéficier via de la Banque des Territoires d'un co-financement de cette étude à hauteur de 2 237.50 € soit 50% du montant total des prestations arrêtées à 4 475 € HT portées par le cabinet d'architecte KOBAN Architectes.

Dépenses (€ HT)		Recettes (€ HT)	
Etude Flash (dont relevés)	4 475	Banque des Territoires (PVD)	2 237.50
		Fonds propres	2 237.50
Total	4 475	Total	4 475

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir présenté le plan de financement, il est proposé à l'organe délibérant de solliciter la Banque des Territoires pour l'obtention d'une subvention dans le cadre de cette étude au titre du programme « Petites Villes de Demain ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 035-200084010-20260910-DCM202610123-DE

Sollicite une subvention d'un montant de 2 237.50 € auprès de la Banque des Territoires pour l'obtention dans le cadre de l'étude de faisabilité d'une cellule paramédicale sur un ancien logement à Saint Jean sur Couesnon

Autorise Monsieur le Marie à signer tout document nécessaire à la réalisation de la présente délibération.

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux ;

Fait et délibéré les jours,
mois et ans ci-dessus pour extrait conforme,

Le Maire,
David LEBOUVIER

Le secrétaire de séance,
Valérie GEORGEAULT